MERBES-LE-CHATEAU

Bulletin d'informations communales

n° 6 - 2020

Nous venons de vivre une année 2020 bien sombre suite à la pandémie au coronavirus, les fêtes de fin d'année sont bouleversées et nous devons poursuivre nos efforts pour éviter une 3ème vague épidémique.

Une bonne nouvelle toutefois : la vaccination pourra débuter dès janvier.

L'année 2021 s'annonce donc sous de meilleurs auspices.

L'ensemble du Collège Communal, des Conseillers Communaux et du CPAS, du personnel communal et du CPAS souhaite que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et santé.

Formons le vœu que les mesures de confinement puissent être rapidement levées et que la vie économique et sociale reprenne son cours normal.

Ed.Responsable : Philippe LEJEUNE **0479/34.89.51** philippelejeunemlc@gmail.com

Rédaction : Nancy PATERNOTTE **071/55.90.75** nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre

Covid-19

Est-ce la fin du tunnel ?

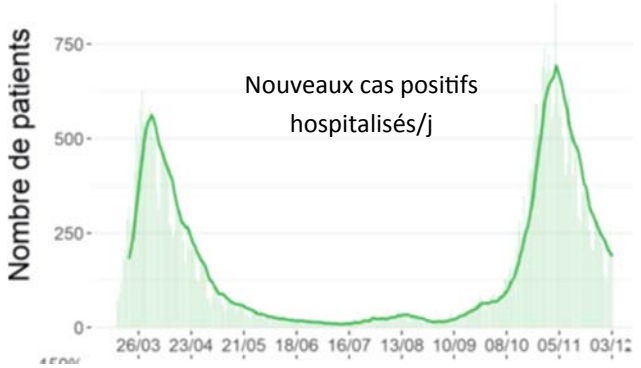

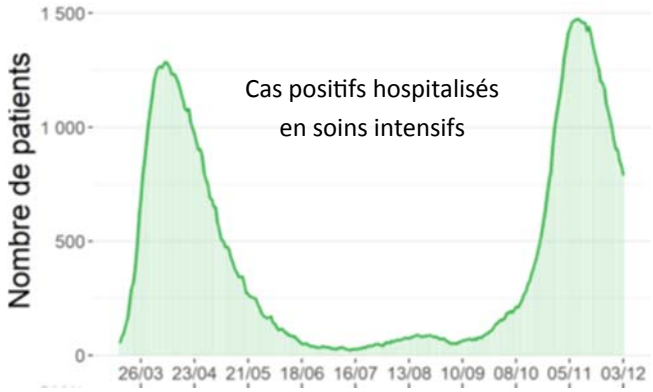

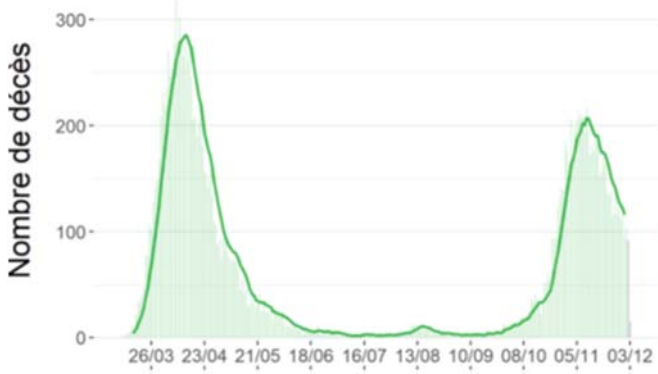

Le graphique 1 montre une diminution marquée du nombre journalier de nouveaux cas positifs dans la population belge. Ceci est dû à la modification de la stratégie de dépistage, à l'adoption de mesures de confinement plus contraignantes et au bon suivi de celles-ci par la population. La ligne verte continue visualise la moyenne mobile sur 7 jours.

Le graphique 2 illustre l'évolution journalière du nombre de nouveaux patients positifs hospitalisés. La décroissance est nette ces dernières semaines.

Le graphique 3 reprend le nombre total de patients positifs hospitalisés en soins intensifs qui est aussi en diminution.

Le graphique 4, quant à lui, relève le nombre de décès journalier dus au Covid-19 dans les hôpitaux. La mortalité observée reste importante durant cette 2ème vague mais est cependant inférieure à celle rencontrée lors de la vague de mars-avril.

Ces données, actualisées par Sciensano au 03/12, révèlent donc une deuxième vague épidémique plus marquée que la première. Ceci est lié à une plus grande circulation du virus dans la population et au rebond lié au déconfinement après la 1ère vague en l'absence d'immunité suffisante au sein de la population.

Notre commune reste fort marquée par cette épidémie : **307 cas positifs** ont été recensés depuis le début de l'épidémie soit un taux de contamination dans la population merbienne d'au moins 7,2 %.

Devant ce coronavirus toujours bien présent et dans l'attente d'un vaccin efficace et sûr, le Gouvernement fédéral maintient la plupart des mesures de confinement et insiste sur le respect strict des gestes-barrière. Soyons particulièrement prudents en cette période de fêtes. Mais gardons l'espoir de quitter cette période noire car il semble que la vaccination pourrait commencer début janvier en Belgique lorsque les autorités sanitaires auront donné leur feu vert. Elle se fera, selon des modalités encore à préciser, mais probablement par phases successives en commençant par les groupes les plus à risque (personnes âgées, personnel soignant, malades immunodéprimés) puis en s'étendant à l'ensemble des groupes pour lesquels la vaccination se justifie.

Philippe Lejeune.

Hommage à Gérard Lemaire, ancien bourgmestre de Merbes-le-Château (de 1992 à 2006).

Gérard Lemaire nous a quittés ce mardi 1er décembre 2020, à l'âge de 77 ans.

Il est né à Montigny-le-Tilleul le 22 octobre 1943. Se destinant au départ au métier d'enseignant, il fréquente les cours de l'école normale mais il coupe court à cette vocation précoce pour devenir apprenti chez Joos, opticien à Dampremy. Il entre ensuite aux Etablissements Allard, une aciérie de Charleroi aujourd'hui disparue, et suit des cours du soir en métallurgie.

Mais sa carrière professionnelle prend une orientation définitive quand il obtient, en 1967, un poste à la mutualité socialiste de Charleroi où il fera carrière jusqu'en 2002. Il sera nommé chef de service dans le département Indemnités/Tarification puis il sera désigné comme ombudsman (médiateur) de la mutualité avec un titre de directeur adjoint. Il siègera également dans plusieurs ASBL connexes à la mutualité (Espace Senior, Association Socialiste de la Personne Handicapée) où il pourra développer toute sa fibre sociale qui sera d'ailleurs aussi le moteur de son engagement politique.

Gérard se marie à Labuissière le 9 juillet 1966 avec Eliane Bughin qui est originaire de ce village et qui y exerce la fonction d'institutrice maternelle. Deux enfants naîtront de cette union, Didier et Laurent, lequel lui donnera deux petits-enfants.

Militant socialiste dès son plus jeune âge, Gérard se présente sur la liste PSB lors des élections communales de 1976 (c'est en 1978 que le PSB se scindera en une aile francophone, le PS, et une aile flamande, le SP) et devient le suppléant au CPAS de Lucien Josse qu'il remplace auprès de cette instance à partir de 8 février 1982. Il assure ce mandat jusqu'au 31 mars 1983. Suite aux élections communales de 1982 et de 1988, il est élu conseiller communal et prête donc serment à deux reprises, en cette qualité, auprès du bourgmestre Jacques Romain dont il achèvera le mandat et ce, du 24 avril 1992 jusqu'aux élections de 1994. Il sera réélu bourgmestre en 1994 et en 2000. Il sera donc resté le premier magistrat de la commune de Merbes-le-Château durant 14 ans, de 1992 à 2006.

La vie publique d'un homme politique n'est jamais un long fleuve tranquille mais la ténacité de Gérard lui a permis de maintenir la commune qu'il chérissait dans la bonne direction et de rester fidèle à ses valeurs. Ces dernières années, il s'était quelque peu replié autour de sa famille mais sa présence lors des grandes occasions de la vie communale nous faisait tellement plaisir. Il était cependant resté très actif dans le cadre du jumelage qui avait vu le jour en 1975 entre sa commune de Labuissière et la commune française de Labuissière dans le département du Pas-de-Calais.

Nous garderons de Gérard le souvenir ému d'un homme proche de ses concitoyens et à l'écoute de leurs problèmes, d'un homme inlassable défenseur des valeurs démocratiques, d'un homme convaincu des vertus de l'intégration européenne et, surtout, d'un homme qui a lutté sans relâche contre les inégalités sociales et qui a toujours veillé à apporter du réconfort à ceux qui en avaient le plus besoin.

Au nom du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale ainsi qu'au nom de l'ensemble des agents communaux et du CPAS, je tiens à présenter mes condoléances et faire part de toute ma compassion à son épouse Eliane, à ses enfants Didier et Laurent, à sa sœur Christiane ainsi qu'à l'ensemble de sa famille.

Philippe Lejeune

De nouvelles primes communales au 1er janvier 2021.

1. Une prime pour favoriser le sport chez les jeunes

L'inscription à un club sportif et les dépenses en matériel générées par la pratique régulière d'un sport peuvent peser lourd dans le budget des ménages. Or, il est inutile de le rappeler, le sport est essentiel dans le développement physique, psychologique et social de l'enfant.

Soucieuse d'encourager ses jeunes citoyens à pratiquer une activité sportive régulière, l'Administration Communale de Merbes-le-Château a décidé de leur octroyer, dès le premier janvier 2021, **une prime de 20€** qui permettra d'atténuer légèrement les coûts d'affiliation et de matériel.

Cette prime pourra être demandée, jusqu'au 31 décembre 2021, par tous les **enfants et jeunes gens, âgés de 5 ans à 17 ans inclus**, domiciliés dans l'entité et qui pratiquent une activité sportive régulière au sein d'un club.
Le formulaire de demande de prime et le règlement seront disponibles très prochainement sur le site internet de la commune.

Goffin Jean-Philippe, échevin des sports

2. Une prime pour réaliser un audit énergétique vient compléter la prime pour l'isolation des combles et des toitures

Le bâti de Merbes-le-Château est ancien. 65% des bâtiments de l'entité ont en effet été construits avant la seconde guerre mondiale. Plusieurs propriétés ne bénéficient pas encore d'une isolation optimale. Or, on le sait, une bonne isolation permet des économies d'énergie et d'argent importantes.

En février 2020, le conseil communal a décidé d'aider les Merbiens à investir dans l'isolation de toitures et de combles qui représente une démarche relativement peu onéreuse et rapidement rentable.

Toute personne qui a perçu une prime de la Région wallonne peut depuis prétendre à une prime communale complémentaire (40% du montant de la prime régionale avec un maximum de 200€ par an et par logement).

Cette aide est reconduite en 2021. Pour bénéficier des primes de la Région, un audit logement doit d'abord être effectué. Malgré la prime que cette dernière octroie pour la réalisation de cet audit (de 110 € à 660 € selon la catégorie de revenus), le coût à débourser pour ce service indispensable demeure élevé et constitue un frein important pour les citoyens qui désirent effectuer des rénovations. La commune de Merbes-le-Château a dès lors décidé d'aider financièrement les citoyens devant **réaliser l'audit logement en leur octroyant dès à présent une prime communale de 100 € complémentaire à celle de la Région wallonne.**

Pour bénéficier de la prime communale, le demandeur doit simplement introduire, au service Energie de la Commune, un formulaire de demande accompagné d'une copie de la facture de l'auditeur agréé et du document prouvant l'acceptation d'octroi de la prime par le Service Public de Wallonie.
Le formulaire de demande sera très rapidement disponible au bureau du service Energie de la Commune et sur le site internet communal.

Goffin Jean-Philippe, échevin de l'environnement

Wallonie

Subvention pour la plantation de haie vive, de verger,...

Pour améliorer la biodiversité et la qualité des paysages, recréer un maillage écologique et lutter contre l'érosion des sols, **le Service Public de Wallonie octroie aux propriétaires de terrains situés sur le territoire de la région wallonne, une subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards.**

Le montant de la subvention est calculé sur une base forfaitaire réglementée variant selon le type de plantation. Un montant forfaitaire est également accordé pour l'entretien des arbres têtards. Les montants forfaitaires sont multipliés par 1,5 lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée pour le type de travaux concernés sans toutefois dépasser 80% du montant total des factures.

La demande de subvention est introduite **au plus tard 1 mois avant la réalisation des travaux de plantation ou d'entretien** au moyen d' un formulaire que vous pouvez télécharger sur le site internet : **www.wallonie.be ou sur le portail wallon de la biodiversité.**

Vous renvoyez ensuite le formulaire soit par courrier postal : SPW - Département de la Nature et des Forêts - Direction de la Nature et des Espaces verts - Avenue Prince de Liège, 7 à 5100 JAMBES, soit par mail subventions.plantations@spw.wallonie.be

Montants forfaitaires octroyés pour les plantations.

⇒ Alignements d'arbres : 6€/arbre acheté en pépinière et 2€/bouture de saule

⇒ Vergers : 25€/arbre d'une variété reconnue ou certifiée

⇒ Haies : 5€/m dans le cas d'une plantation mono-rang, 7€/m dans le cas d'une plantation en deux rangs et 9€/m dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus avec un maximum de 10m de largeur

⇒ Taillis linéaire : 1,5€/m dans le cas d'une plantation mono-rang, 3€/m dans le cas d'une plantation en deux rangs, 4€/m dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus avec un maximum de 10m de largeur

⇒ Montants forfaitaires pour l'entretien des arbres têtards : 20€/arbre traité en « têtards »

Besoin d'aide ou de renseignements ?
Service environnement
071/55.90.80

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Obligatoirement, un extrait du plan parcellaire cadastral reprenant l'identification visuelle et l'emplacement exact des travaux à réaliser pour chaque parcelle concernée selon la légende mentionnée dans le formulaire de demande
- Le cas échéant, l'accord écrit du propriétaire si le bénéficiaire n'est pas le propriétaire de la parcelle ou en cas de plantation mitoyenne, les photos des arbres à entretenir, la copie du permis d'urbanisme si ce dernier a déjà été octroyé.

Si la demande est complète, le SPW notifie sa décision favorable au demandeur et l'autorise à commencer les travaux. Les travaux doivent être terminés au plus tard 2 ans après la date de notification de l'autorisation. Le bénéficiaire transmet au Département, au plus tard dans les 3 mois qui suivent la fin des travaux, une déclaration de créance qui porte sur les frais encourus accompagnée des pièces justificatives.

DATES DES COLLECTES 2021

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

HYGEA
Intercommunale de gestion environnementale

Hygea, votre Intercommunale de gestion environnementale, réalise, comme chaque année, un **calendrier** reprenant toutes les dates des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers ainsi qu'une série d'informations pratiques en lien avec le tri et la gestion de vos déchets.

Il vous parviendra, dans votre boîte aux lettres, dans le courant du mois de décembre.

N'oubliez pas !

Vous pouvez aussi **télécharger gratuitement** l'application **"Recycle!"** reprenant les dates des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, via votre smartphone ou tablette.

En collaboration avec Fost Flus, Bebat et Recupel

Merbes-le-Château zones 1 et 2

En **2021**, Hygea et la Commune de Merbes-le-Château poursuivront le projet pilote de collectes sélectives.

Concrètement, les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers seront organisées le **LUNDI** de la manière suivante :

- la collecte des déchets organiques via un sac de 20 l - chaque semaine ;
- la collecte des déchets résiduels via un sac de 25 ou 50 l - **tous les 15 jours** ;
- la collecte des papiers-cartons via un conteneur - toutes les 4 semaines ;
- la collecte des PMC via le sac bleu - **tous les 15 jours**.

Pour la collecte des papiers-cartons, la Commune de Merbes-le-Château sera scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues dans votre calendrier de collecte :
Merbes-le-Château zone 1 : Labuissière, Fontaine-Valmont et 3 rues sur Merbes-le-Château (rues de l'Hôpital, des Marais et des Bouveries).
Merbes-le-Château zone 2 : Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sac déchets organiques	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22, 29	**6**, 12, 19, 26	3, 10, 17, **25**, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	**2**, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27
Sac déchets résiduels	4, 18	1, 15	1, 15, 29	12, 26	10, **25**	7, 21	5, 19	2, 16, 30	13, 27	11, 25	8, 22	6, 20
Conteneur Papiers-cartons Zone 1	11	8	8	**6**	3, 31	28	26	23	20	18	15	13
Conteneur Papiers-cartons Zone 2	25	22	22	19	17	14	12	9	6	4	**2**, 29	27
Sac PMC	11, 25	8, 22	8, 22	**6**, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	**2**, 15, 29	13, 27

Passage le mardi **6 avril** (et non le **5 avril**), le mardi **25 mai** (et non le **24 mai**), le mardi **2 novembre** (et non le **1er novembre**).

Remarques importantes :

- **Les dates en rouge** signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.
- Les collectes en porte-à-porte des déchets commencent **très tôt le matin**, à partir de **5 h 30**. Il est conseillé de sortir les déchets **la veille à partir de 18 h**.
- En cas de **travaux** sur la voirie, **contactez votre administration communale** pour connaître la procédure.
- **Horaire d'été : du 1er juillet au 31 août 2021**, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.

Plus d'infos au 0800/99 159 (n° gratuit) ou www.hygea.be

Ensemble, faisons maigrir nos poubelles

Fostplus
Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Ramassage des immondices-Sacs conformes

RAPPEL

Malgré nos nombreux rappels et avis de l'agent constatateur, nous déplorons que beaucoup de concitoyens déposent encore d'anciens sacs blancs lors de la collecte des immondices. Nous vous rappelons que **seuls les sacs bruns ou moka** sont désormais conformes pour la collecte des **déchets résiduels**.

Malheureusement, certains commerces continuent à vendre des rouleaux de sacs blancs Hygea avec la mention « *Merbes-le-Château* » afin d'écouler leur stock mais ceux-ci ne sont plus du tout conformes au ramassage sur notre entité. Dès lors, les personnes qui sont encore en possession d'anciens sacs blancs Hygea peuvent les échanger à l'Administration Communale, même si le rouleau est entamé.

Nous vous informons également que tous les sacs (déchets résiduels, déchets organiques et PMC) sont en vente à l'Administration Communale.

C.P.A.S - Informations

PLAN MEBAR

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une subvention accordée par la Région wallonne aux ménages à revenus modestes pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie.
(Ex: Remplacement de châssis ou de portes extérieures, installation d'un poêle, d'une cuve, gainage d'une cheminée, placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau,… Les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur.

MONTANT MAXIMUM

La prise en charge maximale des travaux est de **1.365,00 €.** Un délai de 5 ans doit être écoulé entre deux demandes.

BENEFICIAIRES

Ce sont les ménages, propriétaires ou locataires, dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du revenu d'intégration sociale (RIS) majoré de 20 %. Ce montant est indexé régulièrement.

A QUI S'ADRESSER?

Seul le CPAS est autorisé à transmettre les dossiers de demande au SPW. Le service social vérifiera que les conditions d'octroi sont réunies et lancera la procédure. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le CPAS au

071/59.75.45

S.W.D.E Une nouvelle demande d'aide de **40 €** sur les factures d'eau, pour les personnes en chômage temporaire total ou partiel peut être introduite auprès de la SWDE entre le 1er novembre 2020 et le 30 mai 2021.

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°5/2020).

$n \to n-1 \to (n-1)/2 \to [(n-1)/2]^2 \to [(n-1)/2]^2 + n \to 4\{[(n-1)/2]^2 + n\} \to [4\{[(n-1)/2]^2 + n\}]^{1/2} \to [4\{[(n-1)/2]^2 + n\}]^{1/2} - 1 = n$
car $4\{[(n-1)/2]^2 + n\} = (n+1)^2$.

En effet : $4\{[(n-1)/2]^2 + n\} = 4(n-1)^2/4 + 4n = n^2 + 1 - 2n + 4n = n^2 + 1 + 2n = (n + 1)^2$.

Nouveau problème : « Plan de table »

Quatre amis, dont Denis qui est notaire, sont assis pour dîner autour d'une table ronde.
Parmi les trois autres, il y a un entrepreneur, un bouquiniste et un musicien.
Denis est assis à la gauche de Norbert. Thomas est assis à la droite de l'entrepreneur.
Samuel, assis en face de Norbert, n'est pas bouquiniste. Quel est le métier de Thomas ?

hoplr

Apprenez à connaître vos voisins !

Le Conseil Communal a décidé de mettre en place un nouveau réseau social dans chaque village qui vous permettra de communiquer facilement avec vos voisins et de recevoir des informations ciblées.

Disponible aussi bien sur votre smartphone que sur votre ordinateur ou tablette, cette plateforme citoyenne gratuite a pour objectif de rassembler les gens.

Echanges d'informations locales, propositions de services (babysitting, jardinage,…), rencontres citoyennes, organisations d'évènements, ...constituent le cœur de ce projet.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres un feuillet séparé d'Hoplr qui reprend toutes les infos pour vous y inscrire !

MERBES-LE-CHÂTEAU

Plus d'infos sur www.merbeslechateau.be

Cette année, en raison de la pandémie au coronavirus, notre Commune n'a pu organiser la réception pour le concours **« façades fleuries »**. Néanmoins, elle a tenu à remercier et féliciter les personnes qui ont fleuri leur habitation et qui avaient été sélectionnées par notre jury.
Des fleurs ont donc été envoyées aux lauréats par les soins des Ets Defossez.
Voici les premiers prix attribués dans les quatre villages.

- Merbes-le-Château - Mme Christiane LERAT - rue de la Place 2
- Labuissière - Mr et Mme VANDER JEUGT–ROUSSEL - rue du Vieux Château 4
- Merbes-Ste-Marie
  Mr et Mme DECUYPER–RENUART
  rue J.Wauters 38
- Fontaine-Valmont
  Mr et Mme GEORGES-VANDER JEUGT
  Rue L.Delval 7

Vol par ruse !

Les bons réflexes à adopter !

Le phénomène du vol par ruse s'était déjà manifesté lors du premier confinement, et le modus operandi était souvent le même : des personnes malintentionnées vont sonner à la porte de personnes âgées en se faisant passer pour des agents de l'état/des employés d'une société de distribution d'électricité/gaz, afin de leur dérober argent et/ou biens de valeur. Une vigilance accrue est également de mise lors de ce deuxième confinement.

Le vol par ruse est un vol perpétré de manière insidieuse, le plus souvent au domicile de seniors, par une personne usurpant l'identité d'un policier, ou d'un ouvrier d'une compagnie d'eau ou d'électricité (dans la majorité des cas recensés).

Nos conseils préventifs pour se protéger d'un vol par ruse

- Ne laissez pas apparaître sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple: veuve X) ;
- Mentionnez uniquement votre nom de famille ;
- Il est recommandé tout d'abord d'installer une chaîne à la porte. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs et cela permet à l'occupant de l'habitation de parler de manière relativement sûre avec une personne qui se présente à la porte ;
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leur marchandise à l'entrée de votre porte (tapis, draperie, ...). Ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler la perpétration d'un vol ;
- Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à boire ou à manger. Ne les laissez surtout pas entrer chez vous ;
- Exigez la carte de service de votre visiteur (s'il ne la montre pas automatiquement). N'hésitez pas à lui demander de la glisser sous la porte. S'il n'a pas de carte de service, refusez toujours l'accès ;
- Gardez le numéro de téléphone de la police locale près de votre téléphone. Quand quelqu'un sonne à votre porte et prétend être de la police, téléphonez à la police et demandez si le nom donné par l'agent en question existe et si cet agent est de service ;
- Ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne l'agent. Il peut s'agir du numéro d'un complice.

Le porte à porte reste toutefois interdit durant toute la période de confinement.

ASBL CONCILIATION ETHIQUE

Nous vous rappelons que notre commune met à disposition de ses citoyens un service de résolutions de problèmes, litiges, conflits (voisinage, habitat, fournisseurs,…)

Pour tous vos conflits civils et commerciaux, vous pouvez faire appel à l'asbl Conciliation Ethique.

Contact : 0485/80.06.20

secretariat@conciliationethique.be

Un service de terrain :

⇒ Qui intervient à la première demande
⇒ Gratuit
⇒ Confidentiel
⇒ Se rend à domicile
⇒ Écoute, pense et comprend le conflit avec vous
⇒ Agit en toute indépendance et en tiers désintéressé
⇒ Aide à réamorcer les liens civils et commerciaux

Ce service est accessible à l'ancienne maison communale,

rue de la Place 15 à Merbes-le-Château

Rubrique travaux

Restauration complète du muret près de l'Eglise de Merbes-Ste-Marie

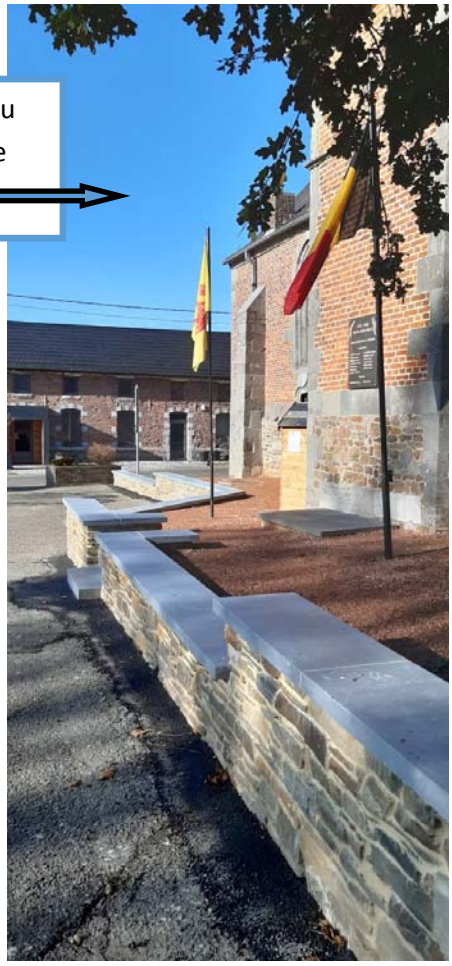

Remplacement des filets d'eau à la rue des Marais à Merbes-le-Château

Réaménagement Ruelle Martin à Labuissière

Fabrique d'Eglise de MLC

Pendant cette période de confinement, les célébrations religieuses sont interdites. Néanmoins, sachez que **l'Eglise de Merbes-le-Château reste ouverte** à toute la population, **chaque dimanche de 10h à 12h** avec un fond musical.

Veuillez respecter les mesures sanitaires applicables.

Le Président, René-Michel de Looz-Corswaren

Rubrique état civil

Naissances

- BERNARD Jules - MLC - 30/09/2020
- WILLEM Mahora - 04/10/2020 - MLC
- HASSAÏNI Habel - 22/10/2020 - FV
- BRUNEMER Cassandre - 30/10/2020 - LB

Mariages

- WANTY Jean-François et FIVET Adélaïde - 21/11/2020 - LB
- DARRÉ Henri et DEHAYE Isabelle - 05/12/2020 - FV

Décès

- DESCAMPS Marianne - 09/10/2020 - MSM
- GEENEN Baudry - 21/10/2020 - MSM
- GEORGES Thierry - 24/10/2020 - FV
- SEMAILLE Yoli-Mado - 24/11/2020 - LB
- CUCHE Jacques - 27/11/2020 - MSM
- LEMAIRE Gérard - 01/12/2020 - LB

Nous respectons le Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D) et ne communiquons que les noms des personnes dont les familles ont marqué leur accord pour paraître dans ce bulletin.

Attention ! Changement d'horaire pour les consultations de MERBES-LE-CHÂTEAU

Les consultations ONE, rue de la Place 15 à Merbes-le-Château ont toujours lieu le **2ème mercredi du mois** mais de **13h à 14h** (au lieu de 11h à 12h).

Le Dr GROSJEAN sera remplacé par le Dr Laurence PAYEN

En cette période de pandémie au coronavirus, **les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous**.

Pour toutes informations utiles, vous pouvez contacter l'infirmière , Mme DURIEUX Dominique au **0499/57.26.34**

Accueil extrascolaire

Stage de Nouvel an

Du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2020 à l'école de LABUISSIERE

Thème : « *Les petits explorateurs accueillent 2021 avec entrain* »

Prix : 5 €/jour

Pour les enfants de 2,5 à 12 ans

Renseignements et inscriptions :

Mme I.OOSTENS 071/55.90.86

Bibliothèque communale

Chasse au trésor

Le 24 octobre 2020, la bibliothèque communale organisait sa première chasse au trésor.

Huit petits détectives ont participé à cette aventure et ont résolu l'énigme du trésor disparu. Ils ont été récompensés comme il se doit avec des livres, abonnements à la bibliothèque, diplômes,…

Depuis le mois de septembre, des malles de lecture circulent dans les écoles afin de proposer de la lecture plaisir aux enfants des classes maternelles et primaires.

Les livres sont renouvelés régulièrement.

Bibliothèque : rue Haute 5a à Merbes-le-Château

Horaire : tous les mercredis de 14h à 18h et le dernier vendredi du mois de 17h à 18h30

Contact : Christine DELPLACE et Olivier DIEUX **071/59.09.73** **claretieleo@yahoo.fr**

Ramassage des sapins de Noël

Notre service travaux procédera au ramassage des sapins de Noël

du lundi 11 au vendredi 15 janvier 2021 inclus.

Votre sapin, débarrassé de ses décorations, devra être placé bien visiblement devant votre habitation.